

COMMUNE DE MAYRINHAC LENTOUR

Compte rendu de la séance du conseil municipal

du jeudi 28 janvier 2016 à 19 h 30

Date d'affichage du compte-rendu : 05 février 2016

Date convocation : 22 janvier 2016

Membres présents : Michelle BARGUES Didier FAURE Thierry CASSAN Stéphane PELLEFIGUE Jean-Luc BERGOUNIOUX Thierry CHALIE Francis BIROU Serge BALBARIE Sandra BASTIT Gillian THOMPSON Marco TEIXEIRA Jacquy SIRIEYS Sébastien TEULET Annabelle LASSERRE

Membres excusés : Yves BERGOUGNOUX

Secrétaire(s) de la séance : Francis BIROU

Ordre du jour :

1/ Approbation procès-verbaux séances précédentes : 26 novembre et 18 décembre.

2/ Ecobarri : résultat consultation maîtrise d'oeuvre

3/ Marché de Noël : bilan

4/ Comité des fêtes : subvention exceptionnelle

5/ Frelons asiatiques : prise de position

6/ Questions diverses

Mme le Maire demande aux élus de rajouter à l'ordre du jour un point urgent à traiter soit : *Décision Modificative - Budget commune et sur le Budget annexe du Lotissement.*

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°2015-05 - DE_2016_01

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget primitif de la commune de l'année 2015, nous avons des modifications à apporter en section de fonctionnement et d'investissement, suite à la dissolution du CCAS.

Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

	BUDGET COMMUNE		
Art/Chap.	FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses
60612	Energie - électricité		1 027.71
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 027.71	
	TOTAL	1 027.71	1 027.71
	INVESTISSEMENT		
271-00	Titres immobilisés (droits de propriété)		18.80
001--00	Solde d'exécution section d'investissement	18.80	
	TOTAL	18.80	18.80

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote en dépenses et recettes les modifications de crédits ci-dessus.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE N°2015-02 - DE_2016_02

Madame le Maire expose à l'assemblée que depuis le vote du budget annexe du lotissement "hameau du Granjou" de l'année 2015, nous avons des modifications à apporter en section de fonctionnement et d'investissement.

Elle invite le conseil à voter ces crédits répartis comme suit :

	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT		
Art/Chap.	FONCTIONNEMENT	Recettes	Dépenses
7133-042	Variation en-cours de production biens		21 850.00
7133-042	Variation en-cours de production biens	21 850.00	
	TOTAL	21 850.00	21 850.00
	INVESTISSEMENT		
3351-040	Terrains		20 850.00
33586-040	Frais financiers		1 000.00
3351-040	Terrains	21 850.00	
	TOTAL	21 850.00	21 850.00

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote en dépenses et recettes les modifications de crédits ci-dessus.

1/ APPROBATION PROCES-VERBAUX SEANCES PRECEDENTES DES 26/11/2015 et 18/12/2015.

Lecture est faite de ces 2 procès-verbaux qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2/ PRESBYTERE : résultat consultation maîtrise d'oeuvre

Mme le Maire rappelle la date de l'ouverture des plis en présence de la CAO le 10 décembre 2015. 2 bureaux d'études avaient retenus l'attention et avaient été entendu le 15 décembre pour ORANGE'AD - ARCHITECTURE et le 16 décembre pour Yves CAGNAC sur 5 offres reçues.

Compte-rendu décision prise le 07 janvier 2016 (n°2016-01) par délégation du Conseil Municipal

VU les dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17/04/2014, rendue exécutoire le 22/04/2014 de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées,

Définition du besoin : réaménagement du Presbytère

Mission de Maîtrise d'œuvre avec un montant approximatif des travaux évalués à 400 000 € HT.

Procédure : procédure adaptée en application des articles 26 II et 28 du code des marchés publics

- Mission de Type M1 avec visa

Mise en concurrence : Affichage au tableau extérieur – courriers envoyés à 10 bureaux d'études.

Récapitulatif des offres reçues avec n°d'ordre d'arrivée :

N° d'ordre d'arrivée	Nom du Bureau d'Etudes	Taux de rémunération
1	ORANGE 'AD - ARCHITECTURE	8.8 %
2	Yves CAGNAC	8 %
3	Atelier Architecture Bruno LUCAS	9 %
4	Julien DUMAOLARD/Robin ANNETT	ne répond pas à notre demande
5	FARE ARCHITECTURE	10.5%

Considérant

Le cabinet ORANGE 'AD regroupe 2 architectes associés à 1 ingénieur fluide et 1 économiste de la construction, équipe plus complète que celle de Yves CAGNAC qui correspond plus à nos attentes. De plus, ce bureau d'Etudes s'est déplacé avant la remise des offres et a montré un intérêt pour ce bâtiment et a pu faire une proposition la plus proche du réel par rapport aux travaux à effectuer.

Décide

Le Bureau d'Etudes ci-après est retenu pour ce marché

**ORANGE'AD - ARCHITECTURE
2, rue Eloy Chapsal – 15 000 AURILLAC**

pour un taux de rémunération de 8.8%.

3/ MARCHE DE NOEL : bilan

Stéphan Pellefigue Président de la commission fait un premier bilan financier mais toutes les factures n'étant pas en notre possession, les chiffres seront donnés ultérieurement.

Il rappelle que certains achats tels que spots, cordon lumineux, tapis rouge resserviront pour les années suivantes.

Les exposants ont été ravis de ce week end et satisfaits sur les ventes.

La plupart a déjà manifesté le souhait de participer au prochain.

Les chalets ont été retenus pour les 17 et 18 décembre 2016 en sachant que le comité de Puybrun va confectionner 6 chalets supplémentaires.

Constat :

- les tarifs de buvette n'étaient pas assez élevés,
- augmenter le tarif de location des chalets,
- on peut espérer pour cette année un coût limité à 1 500 €,
- revoir le tableau électrique placé au Presbytère - investir dans un tableau, solution à étudier,
- préparation faite dans la bonne humeur,
- idée de garder 1 chalet destiné au Père Noël décoré avec un fauteuil pour faire des photos avec les enfants,
- voir manège et (ou) de personnes qui maquillent les enfants,
- modifier les horaires d'ouverture et de fin de soirée

Stéphan Pellefigue rajoute que le Maire de Puybrun a félicité l'équipe de Mayrinhac par le biais de Mme Bargues.

Stéphan PELLEFIGUE suggère d'inviter toutes les personnes bénévoles qui, de près ou de loin, ont participé à ce week end.

Avis favorable des élus. Cet apéritif dinatoire est prévu le 20 février à 18 H30, débutant par un bilan.

Une invitation sera envoyée aux Présidents d'association, à eux de faire suivre aux membres qui ont participé à l'organisation.

Les élus, Antoine et Eliette feront partie des invités.

4/ COMITE DES FETES : subvention exceptionnelle DE_2016_03

Mme le Maire fait part aux élus que suite à la manifestation du marché de Noël des 19 et 20 décembre 2015 organisé par la municipalité mais pris en charge par le comité des fêtes au niveau de la buvette, il ressort un solde négatif de 168 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant,

- que le comité des fêtes est le seul à pouvoir prendre en charge la vente de boissons et de friandises,
- que le comité des fêtes n'a pas à subir de préjudice financier sur une commande effectuée, par la municipalité,

- décide de verser 168 € au comité des fêtes, sous forme de subvention exceptionnelle.

5/ FRELONS ASIATIQUES : prise de position

Après discussions, le Conseil Municipal n'a pas retenue la proposition de participation aux frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur des parcelles privées de la commune.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Station d'épuration

Mme le Maire souligne que l'aide à la performance Epuratoire versée par l'Agence Adour Garonne est plus importante que le montant de base, ceci grâce à la bonne tenue de la station et du registre par Antoine qui fait des relevés toutes les semaines.

SDCI du 26/01

Communes nouvelles : la plupart des Maires était jusqu'à présent réticente mais nous serons obligés de nous y pencher avant la fin du mandat car nous n'aurons pas le choix.

A ce jour, 326 communes au lieu de 340.

Arrêt de bus à Boutel

EDF contacté.

Investissement voirie

Sélectionner les routes à goudronner.

Bulletin communal

Sa reliure est prévue semaine prochaine.

Ecobarri

Dernière réunion ce jour où le bureau d'études nous a proposé un aménagement des habitats en version 3D.

Il est demandé à Mme Bargues de recontacter un bailleur social afin de l'associer à l'étude.

Précision de MmeBargues : elle a déjà laissé 4 messages à Polygone, sans retour, elle va insister de nouveau.

Embellissement village

Gill Thompson, Présidente de cette commission propose d'organiser un concours communal de façades fleuries.

Cette élue et les membres de sa commission ont agrémenté les roues avec de la verdure. Elle propose de décorer en rapport avec les fêtes (St Valentin - Carnaval - Pâques - 1er mai - etc ...).

Cette élue reçoit l'avis favorable du Maire.

Prochaines réunions :

- jeudi 10 mars : vote CG et CA 2015
- jeudi 24 mars : présentation BP 2016
- vendredi 1er avril : vote des BP

Fin de séance.